

Rentrée 2019-2020 -- Renseignements importants



1. Inscriptions pour 2019-2020

- À compter du **20 août (8 :30 – 15 :30)**.
- Svp, **nous aviser de tout changement d'adresse**, numéro de téléphone, adresse courriel, etc. Cette information est essentielle pour les communications avec les parents et pour assurer un service de transport adéquat. Un formulaire à cet effet se trouve sur notre site web (*Programme et services : Transport : Formulaire de changement d'adresse*)

2. Date de la rentrée 2019-2020

- La rentrée des élèves se fera le mardi **3 septembre** prochain (le 4 septembre pour quelques élèves de maternelle; voir « Rentrée progressive » ci-dessous).

3. Effets scolaires

- Les listes des effets scolaires requis pour chacun des niveaux scolaires sont disponibles sur le site web de l'école dans la section *Parents : Effets scolaires*.
- Prière **d'identifier tout le matériel** scolaire de votre enfant.

4. Programmation de la rentrée

Voici un aperçu de quelques-unes des activités prévues lors des premières journées d'école :

❖ **Journée d'accueil pour tous les élèves**

Judi 29 août de 9 :00 à 11 :00

- Accueil des élèves et des parents
Les élèves et leurs parents pourront venir à l'école pour :
 - Rencontrer leurs enseignants
 - Recevoir leur horaire
 - Déposer leurs effets scolaires
 - Obtenir leur casier (et leur cadenas – au secondaire seulement)
 - Visiter l'école
 - Signer le contrat d'utilisation des technologies de l'information et des communications pour l'année scolaire 2019-2020
 - S'inscrire pour joindre les équipes sportives des Patriotes
 - Payer les frais culturels
 - Finaliser les choix de cours si nécessaire
 - Etc.

Mardi 3 septembre

- Rentrée des élèves et début des classes.

- Assemblée de la rentrée pour tous les élèves.

Vendredi 6 septembre

- **Sortie scolaire** au Labyrinthe de maïs de Lacombe
 - Tous les élèves auront le privilège de participer à la première sortie scolaire de l'année. Ceux-ci seront transportés par autobus scolaire à Lacombe au « *Kraay Family Farm Lacombe Corn Maze* ».
 - Le **repas du midi sera fourni** (hotdogs, croustilles, breuvage) par l'école. Les élèves devront **apporter** collations, bouteille d'eau, tenue vestimentaire selon la météo (toutes les activités se dérouleront à l'extérieur) et crème solaire.
 - Nous aurons besoin de **parent-accompagnateurs**. L'enseignant de votre enfant lancera des invitations à ce sujet au moment de la rentrée.

Jeudi 12 septembre

- **Soirée de la rentrée**

17:00 à 18 :00 Souper de la rentrée

Le **Souper de la rentrée** est organisé et offert en collaboration avec le Conseil d'école et la SPEF. Il s'agit d'un repas communautaire et l'occasion idéale de rencontrer les membres de la grande famille de l'École La Prairie.

18 :00 Assemblée Générale Annuelle du Conseil d'école et de la Société de parents pour l'éducation française (SPEF)

Les membres du Conseil d'école et de la SPEF feront le rapport de leurs activités pour l'année 2018-2019.

Pour les intéressés, quelques postes seront à combler au sein du Conseil d'école.

Nous y ferons aussi la présentation :

- de l'équipe du personnel de La Prairie pour 2019-2020
- des nouveautés à La Prairie pour 2019-2020
- Un **service de garde** sera à la disposition des parents ayant de jeunes enfants.
- Une lettre à cet effet de la part de la présidente du Conseil d'école et de la SPEF paraît sur la page d'accueil site web de l'école.

5. Rentrée progressive à la maternelle

- À la maternelle, les écoles du Conseil scolaire Centre-Nord procèdent à une **rentrée progressive** des élèves.
- Les parents d'enfants inscrits à la maternelle ont déjà reçu une lettre à cet effet. Toutefois, nous avons pris la décision

6. Transport

- À la mi-août, le Conseil scolaire Centre-Nord vous acheminera le **numéro** d'autobus de votre enfant ainsi que l'**heure d'arrivée** de l'autobus à **l'arrêt le matin et l'heure du retour** de votre enfant à la maison en fin de journée.
- Les horaires sont maintenant également disponibles en ligne via le **service e-Link** sur le site web du conseil au lien suivant <https://centrenord.ab.ca/programmes-services/transport/e-link>. Les instructions pour accéder au dossier de votre enfant sont fournies sur la page d'accès.
- Si vous n'avez pas reçu d'horaire par la poste d'ici le 16 août et que vous ne pouvez pas accéder à e-Link, svp communiquez avec le service de transport par téléphone au 780-468-6440.
- Veuillez nous aviser de tout **changement d'adresse** afin que l'on puisse en informer la compagnie de transport scolaire. Un formulaire à cet effet se trouve sur notre site web (*Programme et services : Transport : Formulaire de changement d'adresse*).
- Les élèves de la maternelle seront jumelés et accompagnés par un élève plus âgé pendant le **transport en autobus** au cours des premières semaines d'école.
- Il est important que votre enfant soit à son arrêt au moins **5 minutes avant l'arrivée de l'autobus** pour ne pas occasionner de retard du trajet de l'autobus.
- Les parents sont priés d'aviser *Prairie Bus Lines* (**403-342-6390**) si leur enfant ne prend pas l'autobus **le matin**, et ce peu importe la raison.
- Pour les élèves de **l'élémentaire seulement** (Maternelle à 6^e année) : si votre enfant ne prend pas l'autobus **après l'école**, veuillez contacter le secrétariat (343-0060) **avant 15 :00** pour nous en aviser. Nous aviserons votre enfant au besoin.
- Pour les élèves du secondaire, nous assumons que votre enfant est suffisamment responsable pour savoir s'il prend l'autobus ou non. Nous pourrions toutefois l'aviser (**avant 15 :00**) s'il s'agit d'un changement pendant la journée.
- Pour tout **retard** de plus de 15 minutes de l'autobus de votre enfant, veuillez communiquer directement avec *Prairie Bus Lines* (**403-342-6390**). Vous pouvez aussi :
 - consulter le site web du CSCN ou de La Prairie et cliquer sur l'image de l'autobus
 - consulter le site web www.myschoolbusmonitor.ca
 - consulter Twitter [@CSCNTransport](https://twitter.com/CSCNTransport) où sont affichés les retards de nos autobus.
- Les questions et commentaires au sujet du service de transport doivent être acheminés en ligne au Service des transports à centrenord.ab.ca/programmes-services/transport/communiquez-avec-nous ou par téléphone au 1-800-248-6886.

7. Arrivée des élèves le matin

- Des surveillants seront présents dans la cour de l'école le matin à compter de **8 :30**. Par souci de sécurité pour votre enfant, prière de **ne pas laisser votre enfant à l'école sans surveillance**.
- Svp, **déposez votre enfant à l'extérieur à l'arrière** de l'école. Il n'y a **pas de surveillance dans les corridors et dans les salles de classe le matin** avant la rentrée des élèves.

8. Éléves devant quitter l'école pendant la journée

- Un parent qui vient chercher son enfant (pendant les heures de classe) doit signer le registre au secrétariat avant que l'enfant ne quitte l'école.
- Il est aussi important de signer le registre de nouveau si votre enfant revient à l'école avant la fin de la journée (ex. : dans le cas d'un rendez-vous médical).

9. Pause nutritionnelle du matin

- La santé de votre enfant nous tient à cœur et nous croyons que les élèves sont plus aptes à apprendre avec un plein d'énergie d'éléments nutritifs.
- Pour ce faire, une courte période de préparation sera offerte aux élèves dès leur rentrée le matin. Ce sera l'occasion pour ceux et celles qui le désirent de prendre une petite collation santé (fruit, yogourt, etc.) (plusieurs élèves nous arrivent malheureusement l'estomac vide alors qu'ils n'ont pas eu le temps de déjeuner avant le départ en autobus), d'aller à la salle de bain, etc.

10. Horaire de la journée

- L'**arrivée** des élèves est à 8h30.
- La **rentrée** des élèves le matin est à 8h40.
- Le **début des classes** est à **8h45** pour tous les élèves.
- Les élèves de maternelle à 6^e année dînent à 11h21 tandis que les élèves de 7^e année et plus mangent à 11h55.
- La sortie en fin de journée se fait à 15h14.

11. École sans noix

- Nous avons parmi nos élèves quelques enfants ayant des allergies alimentaires aux noix. Nous demandons aux élèves et parents de ne pas apporter à l'école de nourriture contenant des arachides ou des noix.

12. Contrat d'utilisation des technologies de l'information et des communications – année scolaire 2019-2020

- Dans sa politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information et des communications, le Conseil scolaire Centre-Nord exige que les élèves et leurs parents remplissent un contrat d'utilisation avec l'école ou le Conseil avant d'accorder l'accès à l'élève au réseau informatique du Conseil.
- S'il n'a pas été signé pendant la journée d'accueil du 29 août, le contrat vous sera acheminé dès la première semaine d'école en septembre. Prière d'en prendre connaissance avec votre enfant, de le signer et de le retourner au secrétariat de l'école dès que possible. Votre enfant ne sera pas autorisé à utiliser la technologie de l'école avant la réception de ce contrat.
- Les élèves et leurs parents devront aussi signer un contrat pour les *Règlements et attentes* concernant **l'utilisation par les élèves de téléphones mobiles à l'école**.

13. Bénévolat et vérification du casier judiciaire

- Nous misons sur l'accompagnement et l'appui offert par les parents de nos élèves et les membres de la communauté pour offrir une panoplie d'activités à nos élèves.
- À l'instar de la plupart des organisations où des adultes interviennent auprès d'enfants, le Conseil scolaire Centre-Nord exige que les bénévoles œuvrant dans ses écoles fournissent un certificat de vérification du casier judiciaire.
- Un nouveau relevé de vérification des antécédents criminels doit être fourni à chaque cinq (5) ans.

- Les vérifications des antécédents doivent être effectuées par le service de police local où le demandeur vit.
- Une lettre sera fournie aux personnes souhaitant œuvrer comme bénévoles au sein de l'école. À noter que des frais pourraient s'appliquer. Le demandeur devra assumer les frais.

14. Communication avec le domicile

- Par soucis pour l'environnement et pour des raisons d'efficacité, les communications avec le domicile par voies électroniques sont privilégiées. Les communications provenant de l'école vous seront envoyées sous forme de « *Bulletins d'information* » à l'adresse courriel que nous avons à nos dossiers.
- Les communications de la part des enseignants de votre enfant vous seront acheminées soit par courriel ou par l'entremise de *Moodle*.
- Finalement, les sites web de l'école La Prairie (www.lp.centrenord.ab.ca) et du Conseil scolaire Centre-Nord (centrenord.ab.ca/) sont d'aussi d'excellentes sources d'information à votre disposition.
- Suivez-nous aussi sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

15. T-shirt de l'école La Prairie

- Chaque élève inscrit à l'École La Prairie recevra un t-shirt de l'École La Prairie. Les élèves seront invités à porter leur t-shirt lors d'occasions spéciales à l'école. Un gros merci au Conseil d'école et à la SPEF qui appuient de nouveau cette belle initiative.



- Un **formulaire de commande** électronique est disponible en ligne.

16. Personnel de l'École La Prairie 2019-2020

Personnel enseignant

Virginie Lacroix	Maternelle
Madeleine Derelus	1 ^{re} année
Damayé Camara	2-3 ^e année
Caroline Lamarre	3-4 ^e année
Nancy Paquet	5-6 ^e année
Joyce Cann	anglais
Craig Pinksen	anglais
Souad Mechkour	secondaire
Betty Pabuena	secondaire
Abdelhak Saddiki	secondaire
Josée Gaudreault	Francisation et secondaire

Instructrices contractuelles

Aislynn Sexton	Musique (orchestre)
Emily Stapley	Alimentation

Administration

Jean Doyon	Direction
Craig Pinksen	Direction adjointe
Gina Gagnon	Secrétaire / Bibliothécaire

Personnel de soutien

Mirna Madrid	Aide-élèves
Coraline Coursin	Aide-élèves
Mero Garba	Intervenante scolaire communautaire

Pays des jeux

Chantal Dussault	Coordonnatrice
Nadine Happi	Éducatrice
Victoria Rakhimi	Éducatrice

17. Chaussures

- Chaque élève devra avoir 1 paire de chaussures qu'il/elle utilisera **exclusivement à l'intérieur** de l'école. De plus, une paire de chaussures devraient convenir à la pratique d'activités physiques et être munies de semelles non marquantes. Veuillez noter que les sandales, les chaussures sans lacets (« slip-ons ») ou de type *Crocs* ne seront pas permises en éducation physique.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus de renseignements.

Bonne fin de vacances !